

## Garantie sur la porcelaine vitrifiée, les composants et les pièces

### Porcelaine vitrifiée

- Gerber Plumbing Fixtures (ci-après appelée « Gerber ») garantit à l'acheteur initial que la porcelaine vitrifiée des toilettes et des lavabos est exempte de vices de matériaux et de fabrication, si le produit est soumis à l'usage prévu, tant et aussi longtemps que l'acheteur initial en est propriétaire (garantie limitée à vie). Pour les installations commerciales, cette garantie est de cinq (5) ans.

### Composants et pièces

- Gerber garantit à l'acheteur initial d'une toilette Viper® ou Avalanche®, ou d'une toilette décorative\* que les composants inclus avec l'achat initial sont exempts de vices de matériaux et de fabrication, si le produit est soumis à l'usage prévu, pour une période de quinze (15) ans. Pour les installations commerciales, cette garantie est d'une durée d'un (1) an.
- Gerber garantit à l'acheteur initial d'une toilette Ultra Flush® que les composants inclus avec l'achat initial sont exempts de vices de matériaux et de fabrication, si le produit est soumis à l'usage prévu, pour une période de dix (10) ans. Pour les installations commerciales, cette garantie est d'une durée d'un (1) an.
- Gerber garantit à l'acheteur initial d'une toilette Maxwell® que les composants inclus avec l'achat initial sont exempts de vices de matériaux et de fabrication, si le produit est soumis à l'usage prévu, pour une période de cinq (5) ans. Pour les installations commerciales, cette garantie est d'une durée d'un (1) an.
- Gerber garantit à l'acheteur initial d'une toilette Maxwell® SE que les composants inclus avec l'achat initial sont exempts de vices de matériaux et de fabrication, si le produit est soumis à l'usage prévu, pour une période d'un (1) an.
- Gerber garantit à l'acheteur initial d'un siège de toilette que le siège est exempt de vices de matériaux et de fabrication, si le produit est soumis à l'usage prévu, pour une période d'un (1) an.
- Gerber garantit à l'acheteur initial d'une toilette, d'une collection, de pièces ou de composants autres que ceux mentionnés ci-dessus que ceux-ci sont exempts de vices de matériaux et de fabrication, si le produit est soumis à l'usage prévu, pour une période de cinq (5) ans. Pour les installations commerciales, cette garantie est d'une durée d'un (1) an.

Produit	Période de garantie pour les installations résidentielles	Période de garantie pour les installations commerciales
Porcelaine vitrifiée de toutes les toilettes et de tous les lavabos	Limitée à vie	Cinq ans
Pièces et composants des toilettes Avalanche®, Viper® et des collections décoratives* (à l'exception des sièges de toilette)	Quinze ans	Un an
Pièces et composants des toilettes Ultra Flush® (à l'exception des sièges de toilette)	Dix ans	Un an
Pièces et composants des toilettes Maxwell® (à l'exception des sièges de toilette)	Cinq ans	Un an
Pièces et composants des toilettes Maxwell® SE (à l'exception des sièges de toilette)	Un an	Un an
Pièces et composants de toilettes et de collections autres que ceux mentionnés ci-dessus	Cinq ans	Un an
Sièges de toilette	Un an	Un an

---

Gerber s'engage à réparer ou à remplacer tout produit ou composant qui, après avoir été examiné par Gerber, révèle un vice de matériaux ou de fabrication pendant les périodes de couverture de la garantie énoncées ci-dessus. Si le remplacement du produit n'est pas possible ou pratique, Gerber peut choisir de le remplacer par un produit équivalent ou de rembourser le prix d'achat si le produit est retourné.

Gerber ne peut être tenue responsable d'aucuns frais de main-d'œuvre, d'expédition ou de transport, ou de tout autre coût relatif au retrait ou au remplacement du produit, ou autrement associé à la conformité aux garanties ci-dessus, ni de tout autre coût lié à la réparation ou au remplacement de tout autre bien personnel, édifice ou matériel d'installation.

Gerber ne peut être tenue responsable des dommages consécutifs ou indirects résultant d'une installation ou d'une utilisation non conforme aux instructions du produit; de l'usure normale; d'un usage inapproprié, d'un abus, d'une négligence ou d'un accident; ou du déplacement du produit de son emplacement d'installation initial.

L'utilisation de solvants ou de produits chimiques, ou de certaines méthodes de nettoyage, y compris l'utilisation de nettoyeurs à cuvette placés dans le réservoir, annulera également les garanties ci-dessus. Gerber ne sera également pas tenue responsable de tout dommage à la porcelaine vitrifiée ou aux composants du réservoir, ou de toute défaillance de ceux-ci, causés par des chloramines ou une concentration élevée de chlore, des sédiments de chaux, des sédiments ferrifères ou d'autres minéraux qui n'ont pas été éliminés de l'alimentation publique en eau pendant son traitement.

La présente garantie ne s'applique pas aux obligations du code du bâtiment local. Comme les codes du bâtiment locaux varient considérablement, l'acheteur du produit doit consulter un entrepreneur local en bâtiments ou en plomberie pour s'assurer de la conformité au code local avant l'installation.

LES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS CELLES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT LIMITÉES À LA PÉRIODE PRÉVUE PAR LA LOI OU À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE, SELON LA PÉRIODE LA PLUS COURTE. Certains gouvernements n'autorisent pas la limitation de la durée des garanties implicites; cette limitation pourrait donc ne pas s'appliquer à vous. La présente garantie vous donne des droits légaux précis. Vous pourriez également avoir d'autres droits, lesquels peuvent varier selon votre province, votre territoire ou votre État de résidence.

Pour bénéficier d'un service sous garantie, communiquez avec le détaillant ou l'entrepreneur local de qui vous avez acheté ce produit ou communiquez avec Gerber Plumbing Fixtures LLC, 2500 Internationale Parkway, Woodridge, IL 60517. Une preuve de l'achat initial (facture ou reçu de vente original) doit être fournie à Gerber pour toute réclamation au titre de la garantie. La présente garantie s'applique uniquement aux produits en porcelaine vitrifiée de Gerber installés aux États-Unis ou au Canada.

Pour des problèmes de garantie liés à Eco Flush, veuillez communiquer avec WDI au 1-800-391-9821. Pour des problèmes de garantie liés à Flushmate®, veuillez communiquer avec Sloan Flushmate® au 1-800-533-3450.

\* Pour obtenir des clarifications sur les « toilettes décoratives », veuillez communiquer avec le soutien technique de Gerber.

En vigueur à compter du 1<sup>er</sup> août 2022